



Ordonnance de télécom CRTC 2010-709

Version PDF

Ottawa, le 23 septembre 2010

Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante. Aucune observation relativement à la demande n'a été reçue. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Télébec, Société en commandite	417	le 16 juin 2010	le 23 septembre 2010

Secrétaire général